

REUNION PUBLIQUE n° 2

A la Grande Paroisse le Samedi 6 novembre 2021 - Salle du Lavoir à 10h30

Secteur 2 : les lotissements Phenix et les quartiers est de la Commune

Sont présentes 60 personnes et 7 élus (listing des présents ci-joint)

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de participer à cette réunion d'échange.

Il rappelle qu'il y a eu une réunion en septembre et une autre se déroulera courant décembre si les conditions sanitaires le permettent. La troisième concernera les quartiers de la Roche et Montgelard.

Il rappelle aussi que cette réunion n'a pas pour but de régler les problèmes de voisinage, mais de permettre un échange pour répondre aux questions concernant la commune, expliquer certains choix de la municipalité et d'essayer dans la mesure du possible de résoudre des problèmes rencontrés par les riverains.

Au **lotissement Phenix** carrefour noisetiers / rue des charmilles la rue est barrée par une chaîne, pourquoi ?

Il y a 3 ou 4 ans les riverains ne pouvaient pas sortir de chez eux les jours d'ouverture de la salle des ventes d'Emmaüs. A leur demande la fermeture de la rue se fait sous leur responsabilité lors des ½ journées. Effectivement il semble nécessaire de rajouter un panneau d'avertissement.

Problème de motos chemin aux Vaches.

La police nationale a été prévenue et est intervenue, la municipale est intervenue aussi plusieurs fois. On va étudier de quelle manière on pourrait interdire l'accès sur le Mont.

Arbres dangereux le long des routes dans la partie forestière. .

Les services techniques n'interviennent que lorsqu'il y a danger car ce sont des terrains privés sur lesquels nous ne pouvons intervenir sans l'autorisation des propriétaires riverains ? Dans d'autres cas ils appartiennent à ONF, on les prévient.

Qu'en est-il de l'aménagement du carrefour de la Royale et de C5

Cet aménagement est à la charge du conseil départemental qui est le gestionnaire de cette voie. Il y a une quinzaine d'année un projet existait, mais actuellement ce projet n'existe plus car cette partie d'axe n'est pas jugée accidentogène au vu des statistiques.

Y'a-t-il des aménagements prévus au lac bleu ?

Il y a une commission de 5 conseillers qui étudie la possibilité de créer des activités sur ce site, ce projet qui est 0 l'étude nécessite d'obtenir des subventions pour voir le jour. Ce sont ces pistes qui sont actuellement recherchées.

Trottoirs de la RD 39 promis il y a quelques années, nous n'avons plus de nouvelles.

Actuellement 2 tranches ont été réalisées (aux 2 extrémités). Ces travaux qui sont à la charge de la CCPM ne sont plus à l'ordre du jour du fait du manque de crédit (suite à l'intégration de 7 nouvelles communes les crédits mis en place n'ont pas évolué). Néanmoins nous regardons actuellement pour que la commune prenne ces trottoirs et les entrées à sa charge. Ce sera fait avant la fin de notre mandat.

Il faudrait rajouter un « stop » rue de la Guette car la sortie de la rue des Roses est dangereuse.

Du fait de visibilité qui est correcte il ne semble pas nécessaire de rajouter ce Stop à cet emplacement. De plus des équipements sont déjà présents rues de la Guette pour tenter de freiner la vitesse.

Où en est le remplacement du poteau d'incendie accidenté rue Haute ?

Cet équipement sera remplacé par une bouche d'incendie, le dossier a reçu l'aval des assurances, mais il semble qu'il y ait un problème administratif entre l'entreprise chargée des travaux et le Conseil départemental.

Il faudrait mettre des bandes jaunes devant les portails dans le lotissement des Phenix.

Un élu rencontre 1 fois par mois la police Nationale qui lors de leur patrouille comme la Police Municipale mettent des procès-verbaux le mercredi et le samedi. En même temps c'est le code de la route.

La vitesse est excessive chemin aux Vaches, il n'y a pas de dos d'ânes ni de chicanes.

Les règles d'implantation de ces équipements ne permettent pas leur implantation à cet endroit. C'est pour cela que le stationnement a été matérialisé au sol et qu'un « évitement » a été réalisé au tout début de la rue. Nous sommes actuellement à la recherche d'un second policier Municipal ce qui permettra une meilleure surveillance des endroits réputés dangereux.

La route de Montereau est dangereuse du fait des aménagements réalisés, dans la rue du bas Clos le stationnement est anarchique, il faut verbaliser. La RD 67^E devient très dangereuse.

Concernant les aménagements réalisés par la commune sur la RD 39, ils ont reçu l'agrément des services Techniques Départementaux et sont conformes à leurs directives. Pour les autres voies, je vous encourage à écrire aux responsables de la gestion de ces voies à savoir la CCPM pour les voies communales et le Conseil départemental pour les RD.

Pour la rue des Bas Clos c'est souvent le soir que le stationnement s'avère « sauvage » mais avec 1 seul Policier municipal il est très difficile de pouvoir résoudre par la verbalisation tous les problèmes de stationnement de la Commune.

Rue Haute les voitures arrivent vite et idem rue de la Libération.

Ces 2 rues ont fait l'objet d'aménagements spécifiques, et comme pour l'ensemble de la commune la vitesse a été réduite à 30 km/h. De plus au vu de l'étroitesse de ces voies il est difficile d'aller plus loin dans de nouveaux aménagements. Concernant la rue de la Libération les riverains concernés sont satisfaits de ce qui a été fait.

La réflexion d'une personne sur la sécurité et la vitesse dans la commune : « je fais beaucoup de km lors de mes nombreux déplacements au cours de l'année et je peux vous assurer que ce village n'est pas à considérer comme dangereux ».

Autre réflexion concernant la fibre optique : « la mise en place de la fibre en réseau aérien est dégueulasse et de plus très inesthétique ». Force est de constater ce qui est fait, malgré tout, la commune est désemparée devant ce phénomène qui n'est pas que local. Notre représentante auprès de la CCPM essaiera d'aborder ce sujet pour remédier au problème.

Les « stop » ne sont pas respectés rue Haute.

On ne peut que constater, mais il nous est difficile d'y remédier si les usagers ne respectent rien.

Rue des Violettes et rue des Marguerites il y a des problèmes d'odeurs et des rats !!

Ce doit être des problèmes liés aux égouts, nous allons en informer les services de la CCPM pour réaliser une intervention.

Rue de l'Eglise il y a beaucoup (voire trop) de circulation et la rue est vraiment en mauvais état.

On pense que cela est lié à l'ouverture de WamPark. Nous avons une réunion prévue avec eux, nous allons leur demander de revoir leur plan de circulation à l'intérieur de la commune. Concernant l'état de la voirie, la CCPM a mandaté un bureau d'études pour monter ce projet qui est compliqué du fait du profil en long de cette rue, sa pente et la largeur de l'emprise qui est exigüe. D'autre part pour essayer de résoudre un des problèmes il faudrait mettre cette voie en sens unique. Une réunion spécifique pour cette rue sera programmée avec les riverains.

Le TAD, est-ce que cela refonctionne et pourquoi il ne suive pas le parcours des bus pour les enfants qui vont aux écoles ou dans les collèges ?

Les problèmes ont été reconnus par la Région et les réservations vont revenir via Transdev au niveau local par la CCPM. Par contre concernant les transports des enfants dans le cadre de la scolarité ce n'est pas la vocation du TAD, mais du Conseil Départemental.

Où en est le PLU ?

Dernièrement le PLU a été « retoqué » par les services de la Préfecture (DDT) pour des motifs qui ne remettent pas en cause les nouvelles orientations données par la Commune. Il s'agit de modifier certains plans, d'apporter des correctifs dans certains chapitres et de compléter des tableaux. Une réunion s'est déroulée avec les services de l'Etat pour apporter les corrections nécessaires et il va repasser au prochain conseil municipal pour validation.

Il y a un problème de visibilité au carrefour de la rue Haute et la rue de la Garenne en venant de la rue de la Libération.

Nous allons étudier ce problème et voir si un miroir peut améliorer la visibilité de ce carrefour.

L'accès vers Montereau par la RD 67^e est difficile et dangereux en vélo.

Dans le PLU qui vient d'être élaboré il est prévu la réalisation d'une piste cyclable le long de cette voie (au nord) en collaboration avec le Conseil Départemental, cela nécessitera l'acquisition de terrains.

Il est difficile de promener son chien le long du chemin de halage, à cause de la présence de chasseurs. Ont-ils l'autorisation de chasser sur les terrains communaux ?

Il existe sur la Grande Paroisse 2 sociétés de chasse, et je ne peux donner une réponse aujourd'hui

Q : dans une impasse de la rue Grande, il existe un coffret EDF savez-vous à qui il appartient, à la Mairie à la pharmacie ?

Je vais demander aux services techniques de vérifier ce point et on en reparle.

Le bassin d'orage fonctionne-t-il et à quoi sert-il, au bas de la rue de l'Eglise les tampons se soulèvent encore.

Ce bassin de rétention sert à temporiser lors des orages le flux des eaux usées et pluviales qui y sont stockées puis ensuite renvoyer par le réseau d'assainissement vers la station d'épuration. Ces travaux ont été financés et réalisés par la CCPM, pour éviter que les trop pleins se déversent dans les champs longeant la voie ferrée, ainsi que dans le fossé qui se déverse à la base de loisirs.

Qui va payer les travaux liés à l'enfouissement des réseaux, pour le lotissement EDF rue des Degrès ?

Actuellement la commune a chiffré l'ensemble des travaux nécessaire au transfert de cette voie dans le domaine communal et l'a communiqué au gestionnaire de cette voie. Il n'est nullement question que la commune participe financièrement aux travaux d'enfouissement de ce lotissement.

Il y a eu des problèmes d'inondations dans le lotissement d'Honzrath, qu'en est-il aujourd'hui ?

Dès que nous avons eu connaissance de ce problème, nous avons saisi TMH et Veolia pour qu'ils remédient au problème.

Nous constatons que la Mairie dispose de plusieurs salles mais ne sont pas équipées de parc à vélos.

Dans le cadre du PLU nous avons fait le recensement de tous lieux susceptibles d'être accessibles aux vélos et leurs équipements vont être programmés (Maire et Halle Sportive en sont déjà pourvues)

Avez-vous envisagé la réalisation de bornes électriques sur la commune ?

La réponse est oui, cet équipement comprendra 4 postes de rechargement et sera situé rue de la Garenne en face de l'ancien cabinet médical. Ce dossier est actuellement à l'étude pour la recherche de subventions.

Partie haute rue de la libération, difficulté à sortir de chez moi avec mon auto.

La partie basse de cette rue est pourvue de nombreux équipements chargés de ralentir la vitesse et cela donne satisfaction. La partie haute est plus difficile à équiper car la chaussée n'est pas très large, le profil en long a une pente importante et la distance entre chaque rue est courte. Il est donc difficile de mettre des obstacles, la réglementation ne le permet pas. Ce qui est possible c'est de s'équiper d'un miroir routier mais à titre personnel et donc à la charge des riverains.

Qu'est-il prévu pour la suite des vaccinations par la commune ?

La «3 ème dose » est gérée par les infirmiers du cabinet médical et par la pharmacie. Ils se tiennent à la disposition des Grands Paroissiens pour ce vaccin.

Qu'en est-il de l'entretien du cimetière ?

Ce dossier est en cours et présente plusieurs volets. Dans un premier temps la commune met en place un marché de récupération des tombes et des concessions constatées à l'état d'abandon. Mais il faut rechercher les familles ce qui s'avère difficile. De plus il ne faut pas procéder au désherbage car sinon elles sont jugées entretenues.

D'autre part est en cours d'élaboration un règlement du cimetière ce qui est une nécessité si on veut entreprendre des travaux et solliciter des subventions.

Enfin en ce qui concerne les allées proprement dites le dossier est à l'étude pour réaliser des travaux. Les allées principales seront réalisées en enrobés et les autres allées seront enherbées mais avec un régulateur de croissance pour un entretien facile. Ce dossier a déjà fait l'objet d'une demande de subvention, mais n'a pas été retenu, il sera donc représenté l'année prochaine.

Rue des Chesnois : trous en formation devant les entrées charretières et problèmes de stationnement.

Pour rappel, les rues de la commune ont été transférées à la CCPM qui en assure l'entretien. Cette info lui sera transmise.

Pour le stationnement la rue est étroite voire même très étroite, et les riverains présents ne souhaitent pas que cette rue soit en sens interdit, dans ces conditions essayer de réglementer le stationnement devient difficile.

L'accès au chemin de la « Fontaine troublée » est impossible et pas entretenu.

Ce chemin n'appartient pas à la commune c'est un chemin d'exploitation qui est géré par l'agence foncière. En cas de problème il faut se rapprocher d'elle, car la Commune n'a aucun pouvoir.

De nombreux PL empruntent la rue Grande et la rue Haute et abiment les propriétés riveraines (trottoirs et gouttières)

Effectivement c'est un problème récurrent sur la commune qui est souvent causé par la lecture des GPS embarqués d'autant que l'ensemble de la commune est limité en tonnage à 7.5T. Seule solution, si on est présent, faire des constats ou porter plainte pour « délit de fuite » si le véhicule ne s'arrête pas.